

# BP Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles (niveau 4)



Cette formation est accessible :

- en formation continue aux personnes ayant plus de 18 ans
- en apprentissage, lors de l'entrée en formation, aux apprentis ayant :
  - Diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP...), OU
  - 1 an d'expérience en lien avec le diplôme visé OU
  - 3 ans d'expérience dans tout autre secteur.

Dérogation d'entrée en formation possible sous certaines conditions. Nous consulter.



MAJ 2026



## AgroCampus CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54  
cfppa.rouillon@educagri.fr  
[www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)  
Contact : Christine Colé

### BP Conducteur de Machines Agricoles

Session 2026-2027  
01/10/2026 au 17/06/2027  
602h en centre  
Voies de formation :  
Formation continue,  
Contrat d'apprentissage (entre 16 et 30 ans),  
Contrat de professionnalisation, VAE.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour utiliser le matériel agricole de manière optimale, en sécurité et dans le respect de l'environnement, en assurer l'entretien et la maintenance et utiliser les documents d'enregistrement (bons de chantier...).

#### EMPLOI ET POURSUITE D'ETUDES

Conducteur d'engins en structures agricoles mécanisées (polycultures, élevage ou grandes cultures) pour tout type de travaux (plein champ, ateliers, tâches mécanisées auprès des animaux,...).

Possibilité d'accéder à des cursus préparatoires en réparation agricole, en CS (Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité,...).

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ENTRÉE

- Compléter un dossier de candidature,
- Participer à une réunion d'information,
- Passer un entretien individuel de motivation et réussir les tests de recrutement,
- Avoir un état de santé compatible avec le secteur agricole.

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET HANDICAP

Toute l'équipe et un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Vous pouvez solliciter un entretien concernant des problèmes familiaux, financiers, de santé, de logement... Pour vous aider à lever les freins éventuels à l'entrée en formation.

#### MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

18 semaines en centre de formation, 18 semaines en entreprise minimum.

#### NOS PARTENAIRES

Entreprises, Collectivités locales, associations, autres organismes de formation, France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, Région Pays de La Loire, Fonds Social Européen...

# BP Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles (niveau 4)



## MODALITÉS et MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face et travaux pratiques (chantiers d'application), études de cas, travaux dirigés, formation à distance, visites pédagogiques... Accès aux salles de cours, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources, salles informatiques...

## PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé. Un positionnement est réalisé en mathématiques, en expression et en informatique. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction, de présentation de dossiers professionnels et d'explication orale.

## OBTENTION DU DIPLÔME

Soumise à la validation de 6 Unités Capitalisables (UC). Les UC peuvent être acquises indépendamment. Toute UC validée est acquise à vie. Si des UC sont non validées, vous disposez d'un délai de 5 ans pour les valider définitivement. Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent. Pour les apprentis, l'obtention du diplôme est également soumise à justification de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la date d'évaluation de la dernière UC.

## CONTENU DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Organisation de chantiers de travaux agricoles mécanisés : plannings, échanges techniques avec le commanditaire d'une demande d'intervention de travaux mécanisés, agronomie, inspection de la machine et maintenance quotidienne,
- Réalisation de travaux agricoles mécanisés : préparation d'un lit de semences ou de plantation, labour, déchaumage, épandage d'effluents, semis, plantation, désherbage mécanique des cultures, épandage d'engrais, chargement de produits agricoles avec un engin, conduite sur route d'un ensemble roulant en charge, chargement en marche d'un produit de récolte
- Maintenance des machines et des équipements agricoles : remisage de fin de campagne d'une machine et de ses équipements, révision d'entretien, construction et remise en état d'un élément mécano-soudé, remplacement de pièce défectueuse en atelier,
- Récolte : travaux de récolte des fourrages, travaux de fauches, préparation au conditionnement,
- Modules d'enseignement transversal : sensibilisation aux coûts de mécanisation, informatique, mathématiques contextualisées, techniques de recherche d'emploi, hygiène, sécurité, SST,
- Techniques novatrices : agroécologie, techniques culturales simplifiées.

## CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Travaux souvent liés à la saisonnalité des productions agricoles et principalement réalisés sur le terrain au printemps, été, automne. L'entretien des matériels et certains travaux sont réalisés l'hiver en atelier. Temps de travail annualisé.

## LES + DE LA FORMATION

- Conduite en sécurité selon recommandations du CNAM,
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- A l'issue de la formation, possibilité d'obtenir le certificat individuel "Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Décideur Zone agricole soumis à agrément",
- Atelier destiné à l'agroéquipement (plus de 1839 m<sup>2</sup>) avec équipements modernes et performants.

**Tous nos formateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, et/ou professionnels du secteur agricole ou para-agricole.**

	Vous êtes inscrit à France Travail	Vous utilisez le CPF de projet de transition professionnelle Vous êtes en contrat pro ou en apprentissage
Votre statut	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié de l'entreprise qui vous emploie
Votre rémunération	Vos indemnités France Travail ou une indemnisation de la Région PdL	Vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie
<p>Nous consulter afin d'obtenir des conseils et un devis adaptés à votre situation. La prise en charge des frais pédagogiques par les OPCO, la Région Pays de La Loire... est possible selon votre statut. ATTENTION aux délais administratifs et autres demandes de prise en charge selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles. Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur <a href="http://www.agrocampus-lagerminiere.fr">www.agrocampus-lagerminiere.fr</a></p>		

